

Madame, Monsieur,

En sollicitant un rendez-vous et en complétant ce dossier de demande d'inscription, vous manifestez votre volonté d'**inscrire** votre enfant au Lycée Privé Catholique FRANÇOIS D'ESTAING de Rodez, pour la prochaine rentrée scolaire et nous vous remercions de votre confiance.

Dans chaque classe, nous limitons volontairement les effectifs, pour que les élèves puissent bénéficier de bonnes conditions de travail et d'encadrement.

Il convient en conséquence de prendre contact sans trop attendre pour convenir d'un rendez-vous.

Par ailleurs, un certain nombre de choix de matières est à effectuer lors de l'entrée en seconde (*deux enseignements d'exploration, associés si vous le souhaitez à une option facultative*). Tous ces groupes étant contingentés, nous vous demandons pour chaque choix d'indiquer un ordre de priorité.

Les inscriptions dans les groupes seront retenues dans l'ordre de réception des dossiers (*que vous nous remettrez lors de l'entretien*).

En cas d'inscription tardive, votre vœu risque d'être porté en liste d'attente. L'intégration de l'élève, dans un groupe correspondant à la discipline sollicitée, dépendra alors d'éventuels désistements imprévisibles.

Nous vous rappelons enfin, que l'entrée en classe de première est subordonnée à la décision de passage prononcée par le Chef d'établissement de l'établissement d'origine. Si votre enfant n'obtient pas le passage en première générale ou technologique, pour la rentrée 2019, l'ensemble du dossier sera retourné à la famille.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez vous poser.

Nous vous invitons à consulter la **RUBRIQUE INSCRIPTIONS** de notre site internet (www.francoisdestaing.fr) dans laquelle vous pourrez retrouver des informations complémentaires à l'inscription de votre enfant.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Marie-Hélène **AMANS**
Adjointe de Direction
Responsable des Secondes

Marie-Françoise **LACOMBE**
Directrice Adjointe

Alain **CLET**
Chef d'établissement

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION (à remettre lors du Rendez-Vous)

Documents à nous retourner

<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité de l'année , au format réglementaire de l'état civil, marquées au dos avec le nom et le prénom de l'élève .
<input type="checkbox"/>	Photocopie des BULLETINS SCOLAIRES de l'année scolaire 2017/2018 et ceux dont vous êtes en possession pour 2018/2019. <i>Les copies des bulletins non remis lors du dépôt du dossier doivent impérativement nous être transmises dès leurs réception.</i>
<input type="checkbox"/>	Photocopie intégrale du LIVRET de FAMILLE .
<input type="checkbox"/>	Photocopie du CARNET de SANTE et de VACCINATIONS .
<input type="checkbox"/>	Pour les parents divorcés, fournir une photocopie de l'extrait du jugement de divorce concernant la responsabilité des parents à l'égard de l'enfant.
<input type="checkbox"/>	Un CHEQUE "FRAIS DE GESTION DOSSIER" de 40 € libellé à l'ordre de l' OGEC FRANÇOIS D'ESTAING , qui sera débité fin mars 2019 . Cette somme sera remboursée en cas de non passage en 1^{ère} Générale ou Technologique, de mutation ou de maintien en liste d'attente.
<input type="checkbox"/>	Un CHEQUE D'ARRHES de 80 € (pour les élèves externes), de 170 € (pour les élèves ½ pensionnaires) et de 310 € (pour les élèves pensionnaires), libellé à l'ordre de l' OGEC FRANÇOIS D'ESTAING , qui sera débité début septembre 2019 . Cette somme sera déduite de la facture de l'année. Ces arrhes versées seront restituées en cas de non passage en 1^{ère} Générale ou Technologique, de déménagement ou de maintien en liste d'attente.
<input type="checkbox"/>	La photocopie de l'Avis d'Imposition 2018 (sur les revenus de l'année 2017), ou de non-imposition. Si vous choisissez de ne pas fournir l'avis d'imposition 2018, vous serez facturés dans l'option la plus élevée, soit en "E".



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE (toutes les rubriques sont à renseigner)

Nombre d'enfant(s) dans la famille : dont scolarisé(s) à François d'Estaing :

PERE ou TUTEUR LEGAL

Lien avec la Mère de l'élève (ou la tutrice)

Marié Vie maritale Divorcé (1)
 Séparé (1) Veuf autre :
Parent Référent Non Oui

L'élève ne peut avoir qu'un seul Parent Référent.

(1) Fournir tout justificatif précisant les modalités de l'autorité parentale

NOM :
Prénom :

MERE ou TUTRICE LEGALE

Lien avec le Père de l'élève (ou le tuteur)

Mariée Vie maritale Divorcée (1)
 Séparée (1) Veuve autre :
Parent Référent Non Oui

L'élève ne peut avoir qu'un seul Parent Référent.

(1) Fournir tout justificatif précisant les modalités de l'autorité parentale

Nom de Jeune-Fille :
NOM Marital :
Prénom :

Conformément à la loi du 8 janvier 1993 et aux directives du B.O.E.N. N° 38 du 28 octobre 1999, les deux parents peuvent obtenir communication des résultats scolaires de l'enfant ou de tout autre document relatif à sa scolarité (même dans le cas où l'un des parents exerce seul l'autorité parentale).
La mention des deux adresses est obligatoire.

Adresse :
Code postal : Commune :
Pays :
N° téléphone domicile :
N° téléphone portable :
E-mail :@.....

Adresse :
Code postal : Commune :
Pays :
N° téléphone domicile :
N° téléphone portable :
E-mail :@.....

Par sécurité (afin de "capter" avec exactitude votre adresse mail) il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse : secrevisco@francoisdestaing.fr

Le "PAYEUR" de la scolarité de l'enfant est : le PERE la MERE PERE et MERE autre :
L'élève est domicilié à l'adresse : du PERE de la MERE PERE et MERE autre :
Les parents (ou tuteurs) séparés ont-ils la garde alternée de l'enfant ? NON OUI (Obligatoirement une seule adresse de référence)

Situation professionnelle

Profession détaillée :
Code profession : Établissement Enseignement Catholique
Employeur :
N° tél. professionnel :

Situation professionnelle

Profession détaillée :
Code profession : Établissement Enseignement Catholique
Employeur :
N° tél. professionnel :

Codes Profession

10 agriculteur exploitant	37 cadres administratifs et commerciaux	48 agent de maîtrise - contremaître	69 ouvriers agricoles
21 artisan	38 ingénieurs et cadres techniques	52 employé civil - agent de service	71 retraité agriculteur exploitant
22 commerçant & assimilés	42 instituteurs & assimilés	53 policier et militaire	72 retraité artisan, comm. chef d'entrep.
23 chef d'entreprise	43 professions interm. santé travail social	54 employés administratifs	73 retraité cadre, profession interm.
31 profession libérale	44 clergé, religieux	55 employés de commerce	76 retraité employé ou ouvrier
33 cadre de la Fonction Publique	45 profession interm. Adm. Fonction Pub.	56 personnels services directs particuliers	81 chômeur
34 professeurs & assimilés	46 professions administratives & comm.	61 ouvriers qualifiés	82 sans activité professionnelle
35 professions de l'inform. arts spect.	47 techniciens	66 ouvriers non qualifiés	99 non renseigné

Je soussigné(e) Responsable légal de l'enfant certifie exacts les renseignements fournis sur cette fiche et reconnais avoir pris connaissance que :

- les frais de dossier et arrhes me seront restituées en cas de non passage en 2^{nde} G.T., de mutation ou de maintien en liste d'attente.

Date : Signature(s) obligatoire(s) des responsables légaux de l'enfant



Classe de 1^{ère} Générale au Lycée FRANÇOIS D'ESTAING

RENSEIGNEMENTS COMPLETES PAR LA DIRECTION LORS DU RENDEZ-VOUS

Les choix qui vous sont proposés ici, peuvent être soumis à des modifications ultérieures

LES MATIERES OBLIGATOIRES

Matières	
Français	
Histoire/Géographie	
L.V. 1	Anglais
	Espagnol
	Allemand
L.V. 2	Anglais
	Espagnol
	Allemand
	Italien
Education Physique et Sportive	
Enseignement Scientifique	
Education Morale et Civique	
Total	16 h
Accompagnement Personnalisé	

LES SPECIALITES (3 SONT A CHOISIR)

Arts : Arts Plastiques.	
Arts : Cinéma AudioVisuel.	
Histoire - Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques.	
Humanités, Littérature et Philosophie.	
Langues, Littératures et Cultures Étrangères Anglais.	
Langues, Littératures et Cultures Étrangères Allemand.	
Langues, Littératures et Cultures Étrangères Espagnol.	
Langues, Littératures et Cultures Étrangères Italien.	
Langues et Culture de l'Antiquité : Grec Ancien.	
Langues et Culture de l'Antiquité : Latin.	
Mathématiques.	
Numérique et Sciences Informatiques.	
Physique Chimie.	
Sciences et Vie de la Terre.	
Sciences Economiques et Sociales.	
Total	12 h

CHOIX DE L'OPTION

Arts : Arts Plastiques.	
Arts : Cinéma AudioVisuel.	
E.P.S. : Badminton / Musculation.	
Langues et Culture de l'Antiquité : Latin.	
Langue Vivante 3 : Allemand.	
Langue Vivante 3 : Chinois.	
Langue Vivante 3 : Italien.	
Section Européenne All. DNL Hist./Géo.	
Section Européenne Anglais	DNL E.P.S.
	DNL Hist./Géo.
	DNL Maths
Section Européenne Esp. DNL Hist./Géo.	

Classe de 1^{ère} Technologique au Lycée François d'Estaing S.T.D.2.A. – S.T.L.

LES MATIERES OBLIGATOIRES

Matières	
Français	
Histoire/Géographie	
L.V. 1	
L.V. 2	
Education Physique et Sportive	
Mathématiques	
Education Morale et Civique	
Total	14 h
Accompagnement Personnalisé	

LES SPECIALITES

En série S.T.D.2.A.	
Physique-Chimie	
Langage Numérique	
Conception et Création en Design et Métiers d' Art.	
En série S.T.L.	
Maths / Physique-Chimie	
Biochimie / Biologie	
Sciences Physiques et Chimiques de Laboratoire	
Total	18 h
Accompagnement Personnalisé	

CHOIX DE L'OPTION

Arts : Arts Plastiques.	
Arts : Cinéma AudioVisuel.	
E.P.S. : Badminton / Musculation.	
Section Européenne All. DNL Hist./Géo.	
Section Européenne Anglais	DNL E.P.S.
	DNL Hist./Géo.
	DNL Maths
Section Européenne Esp. DNL Hist./Géo.	

ORGANISATION DE LA PREMIERE AU LYCEE

SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN



INFORMATIONS SANTE

A compléter soigneusement

- Nom : - Prénom :
- Date de naissance : / / - Groupe sanguin :
- Votre enfant bénéficie-t-il d'un aménagement d'épreuve (P.A.P. ou P.A.I.) ? OUI NON
(Si OUI, fournir la copie avec ce dossier)

En cas d'accident ou de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. **Veillez faciliter notre tâche en nous donnant les numéros de téléphones suivants :**

1	N° du domicile : <input style="width: 95%;" type="text"/>	
2	N° du travail père : <input style="width: 95%;" type="text"/>	Portable : <input style="width: 95%;" type="text"/>
3	N° du travail mère : <input style="width: 95%;" type="text"/>	Portable : <input style="width: 95%;" type="text"/>
4	Nom et numéro d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :	

NOM et PRENOM des PARENTS ou du RESPONSABLE LEGAL et ADRESSE :
.....

N° Sécurité Sociale et adresse du centre de rattachement	N° contrat assurance ou mutuelle et adresse	Médecin traitant N° Tél et adresse

Maladie susceptible d'avoir un retentissement sur la vie de l'élève au sein de l'établissement :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, problèmes psychologiques, précautions particulières à prendre ...).

.....

Assurance Responsabilité Civile Accidents Scolaires et Extra-scolaires :

Je souscris l'assurance "Saint-Christophe" proposée par le Lycée FRANÇOIS D'ESTAING : OUI NON

Si NON, veuillez indiquer votre organisme assureur : Nom :

Adresse :

- Je soussigné(e), déclare donner en cas de maladie ou d'accident, l'autorisation à Monsieur le Directeur ou son représentant, de prendre toutes décisions déclarées urgentes par le médecin, (dans le cadre de toutes les activités proposées par l'établissement).

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille

A Le

Signature des responsables légaux :

RAPPELS :

- L'établissement ne peut délivrer de médicament à un élève.
En cas de traitement spécifique merci de le déposer dans une trousse au nom de l'élève au "Point Santé" avec l'ordonnance.
- La correspondance entre l'élève, la famille et le pôle santé se fait par le carnet de correspondance que l'élève doit présenter.

CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre, le Lycée FRANÇOIS D'ESTAING de Rodez, établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'État.

Et, Monsieur, *et/ou* Madame, représentant(s) légal(aux) de l'élève cité ci-dessous,

→ Nom et Prénom :, né(e) le :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Désigné(s) ci-dessous "le(s) parent(s). Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - **Objet :**

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'enfant, sera scolarisé(e) au sein du Lycée FRANÇOIS D'ESTAING, ainsi que les droits et obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - **Obligations de l'établissement :**

Le Lycée FRANÇOIS D'ESTAING s'engage à scolariser l'enfant, en classe de 2nde pour l'année scolaire 2018/2019.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration selon les choix définis par les parents lors de l'inscription.

Article 3 - **Obligations des parents :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'enfant, en classe de 2nde, au sein de l'établissement pour l'année scolaire 2018/2019. Le(s) parent(s) reconnaît (*reconnaissent*) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'établissement et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention.

Article 4 - **Coût de la scolarisation :**

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, et l'adhésion volontaire **A.P.E.L.** (*Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre*) dont le détail et les modalités de paiement figurent dans le règlement financier. **Tout mois scolaire débuté est dû dans son intégralité.**

Article 5 - **Assurance :**

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour toutes les activités, durant la scolarité au Lycée FRANÇOIS D'ESTAING.

Article 6 - **Dégradation du matériel :**

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un élève, fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - **Durée et résiliation du contrat :**

La présente convention est renouvelée par tacite reconduction d'année en année.

7-1 **Résiliation en cours d'année scolaire :**

Sauf sanction disciplinaire, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû.

7-2 **Résiliation au terme d'une année scolaire :**

Les parents informent l'établissement de la non-réinscription de leur enfant à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves, et au plus tard fin mai. La résiliation du contrat après ce terme entraînera le non remboursement par l'établissement des arrhes versées (*sauf pour une raison de force majeure : déménagement, mutation, changement d'orientation scolaire dans le cas où la section n'existe pas dans l'établissement*).

L'établissement s'engage à respecter comme délai, le 1^{er} juillet, pour informer les parents de la non-réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse (indiscipline, impayés, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève ou sur le projet de l'établissement).

Article 8 - **Droit d'accès aux informations recueillies :**

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement. Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'Académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du (des) parent(s), les noms, prénoms et adresses de l'élève et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves "A.P.E.L." de l'établissement (*partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique*). Sauf opposition du (des) parent(s), une photo d'identité numérisée sera conservée par l'établissement pour l'année en cours ; elle ne sera jamais communiquée à des tiers sans accord préalable des parents.

Sauf opposition du (des) parent(s), une photo de classe prise en début d'année scolaire sera proposée à la vente aux parents d'élèves de la classe. Sauf opposition du (des) parent(s), les photos prises durant toutes manifestations ou sorties scolaires pourront être diffusées et publiées dans les journaux ou site internet de l'établissement pour faire connaître le lycée.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

Article 9 - **Arbitrage :**

Pour toute divergence d'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la médiation de l'autorité de tutelle canonique de l'établissement (*le représentant de la Tutelle DON BOSCO*).

NB : les diverses cotisations ne sont jamais remboursées.

Fait à, le

Signature des responsables légaux :



Alain CLET
Chef d'établissement

REGLEMENT FINANCIER

Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

Les tarifs de scolarité sont déterminés à partir d'un Quotient Familial (Q.F.) ; de fait, vous devrez fournir votre avis d'imposition 2017 (sur les revenus de l'année 2016) ou de non-imposition. Si vous choisissez de ne pas fournir l'avis d'imposition 2017, vous serez facturé dans l'option la plus élevée soit en "E". La Direction et le Service Économat se portent garants de la confidentialité entière dans le traitement des documents remis (si vous le souhaitez, ces documents peuvent être remis dans une enveloppe cachetée et marquée "à l'attention du Chef d'établissement").

Cotisation APEL

L'association des parents d'élèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la Direction de l'Établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est, par famille, annuelle, appelée le 1^{er} trimestre et noté sur la facture annuelle. L'association des parents d'élèves participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services.

Réduction sur la contribution des familles

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants bénéficient d'une réduction de 20 % sur la contribution des familles (calculée sur l'option A) à partir du 2^{ème} enfant. Les demandes de réduction exceptionnelle doivent être adressées au Chef d'Établissement par courrier.

Demi-pension

La demi-pension est facultative et choisie par les parents. Les élèves externes peuvent déjeuner exceptionnellement au self en achetant des tickets repas au prix de 7,00 euros (tarif 2018/2019).

En cas de déménagement ou d'exclusion définitive, les remboursements interviennent à compter du premier jour qui suit cet événement.

Conformément à la réglementation imposée par la direction des services vétérinaires, l'introduction et la consommation de panier repas non préparé par l'établissement est strictement interdit dans l'établissement.

Aucune réduction n'est accordée pour les internes régulièrement absents le mercredi soir. Une carte de restauration est distribuée à chaque élève à l'entrée dans l'établissement pour toute la scolarité au lycée. En cas de perte, la conception d'une nouvelle carte sera facturée 5 €.

Notre service d'internat permet à quelques élèves de rentrer le dimanche soir ou la veille des retours de congés scolaires. Une contrepartie financière est demandée aux familles pour couvrir les frais engagés par l'établissement, soit 15 € par soir pour l'année 2017/2018.

Changement de régime

Les élèves inscrits pour l'internat ou la demi-pension, le sont pour toute l'année scolaire. Si toutefois, un changement de régime devait avoir lieu, celui-ci se ferait obligatoirement par écrit, en expliquant les raisons, 1 mois entier avant la date présumée du changement de régime.

Arrhes à la rentrée scolaire

Des arrhes [80 € pour les élèves externes, 170 € pour les élèves ½ pensionnaires et de 310 € pour les élèves pensionnaires], seront encaissées au mois de septembre. Elles seront déduites de la facture annuelle.

Tarifs de l'année scolaire 2018/2019 :

Les tarifs sont déterminés à partir d'un Quotient Familial (Q.F.).

Celui-ci est calculé de la façon suivante :

- prendre sur votre avis d'imposition 2018 (revenus de l'année 2017) :

$$\text{Quotient Familial (Q.F.)} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nombre de Parts Fiscales}}$$

VOTRE QUOTIENT FAMILIAL détermine votre option de tarification. TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020.

Quotient Familial "Q.F."	Moins de 4 000 €	De 4 001 € à 8 000 €	De 8 001 € à 12 000 €	De 12 001 € à 15 000 €	Plus de 15 001 €
Option	A	B	C	D	E
Frais de scolarité (Contribution familiale)	600 €	645 €	700 €	760 €	860 €

Tout mois scolaire débuté est dû dans son intégralité.

Demi-pension :

Le montant annuel de la ½ pension (4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi) est de 890 € (soit 89,00 € par mois). Cette somme s'ajoute aux frais de scolarité payés pour tous les élèves (exemple pour l'option C : 700 € + 890 € = 1590 € / an, soit 159 € / mois).

Une réduction (15 € / semaine) est accordée, en cas :

- d'absence prolongée pour maladie, d'une durée minimale de 07 jours ouvrés consécutifs, dûment constatés par certificat médical,
- voyage scolaire annuel d'une semaine,
- stage d'une semaine.

Tout mois scolaire débuté est dû dans son intégralité.

Pension :

Le montant annuel de la pension est de 2400 € (soit 240,00 € par mois). Cette somme s'ajoute aux frais de scolarité payés pour tous les élèves (exemple pour l'option C : 700 € + 2400 € = 3100 € / an, soit 310 € / mois).

Une réduction (27 € / semaine) est accordée, en cas :

- d'absence prolongée pour maladie, d'une durée minimale de 07 jours ouvrés consécutifs, dûment constatés par certificat médical,
- voyage scolaire annuel d'une semaine,
- stage d'une semaine.

Tout mois scolaire débuté est dû dans son intégralité.

Mode de règlement

1 - Prélèvement bancaire.

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Il est effectué le 10 de chaque mois de septembre à juin. Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Tout changement de mode de paiement, ou changement de compte bancaire, doivent être signalés par courrier, avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le même mois. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront à la charge des familles.

2 - A réception de la facture

- Octobre pour le 1^{er} trimestre.
- Janvier pour le 2^{ème} trimestre.
- Avril pour le 3^{ème} trimestre.

CHARTRE D'UTILISATION INFORMATIQUE ET PEDAGOGIQUE

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du lycée François d'Estaing.

1. Champ d'application de la charte :

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne, élève, enseignant, personnel d'éducation, autorisée à utiliser les moyens et systèmes informatiques à usage pédagogique du lycée François d'Estaing.

Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs, imprimantes, vidéoprojecteurs et micro-ordinateurs des salles d'enseignement, des laboratoires et du C.D.I. du lycée. La connexion Wi-Fi mise à disposition pendant les temps de pause et en début de soirée sur le site Ste Procuire.

2. Règles de gestion du réseau et des moyens informatiques du Lycée François d'Estaing :

Conditions d'accès aux moyens informatiques du lycée

L'utilisation des moyens informatiques du lycée a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement ou de documentation. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le Directeur du lycée, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

Chaque utilisateur se voit attribué un compte informatique (nom ou numéro d'utilisateur et un mot de passe) qui lui permettra de se connecter aux réseaux pédagogiques des deux sites.

Les comptes et mots de passe sont nominatifs, personnels et inaccessibles.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

L'utilisateur prévendra l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter.

L'utilisateur est responsable de la machine sur laquelle il travaille, et doit être tout particulièrement vigilant pour préserver la durée de vie du matériel mis à sa disposition.

3. Le respect de la déontologie informatique :

3.1 Règles de base :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité,
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas sur un des systèmes informatiques,
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, **notamment par l'intermédiaire de messages ou textes,**
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau,
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé.

De plus, l'utilisateur s'engage à utiliser Internet exclusivement pour une utilisation d'ordre pédagogique. En particulier, la connexion à des services de dialogue en direct de téléchargements de musiques ou de films ne sont pas autorisés. L'accès aux réseaux sociaux est à utiliser à des fins pédagogiques.

3.2 Utilisation de logiciels et respect des droits de la propriété :

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau qu'après accord du ou des administrateurs concernés.

L'utilisateur s'interdit de faire des copies de logiciels n'appartenant pas au domaine public.

Notamment, il ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère ludique sauf à des fins scientifiques ou pédagogiques ;
- faire une copie d'un logiciel commercial ;
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ;
- développer, copier des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à d'autres programmes (virus informatiques).

3.3 Utilisation équitable des moyens informatiques :

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il s'interdit toute manipulation sur le matériel et sur les connexions : il lui est interdit, en particulier, de débrancher ou de rebrancher clavier, souris, imprimante, câble réseau. **Il informe l'enseignant ou un des administrateurs réseau de toute anomalie constatée.**

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail). La procédure à suivre lui sera indiquée.

4. Sanctions :

L'élève ne respectant pas cette charte informatique, s'expose à des sanctions et des poursuites judiciaires.

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Classe de 2^{nde} :

- reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Lycée François d'Estaing et m'engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues au dernier paragraphe.
- Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Fait à, le

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève :

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, Monsieur *et/ou* Madame,

représentant(s) légal(aux) de l'enfant, autorise n'autorise pas,

le Lycée FRANÇOIS D'ESTAING de Rodez, dans le cadre exclusif des activités pédagogiques et éducatives pour l'année scolaire 2018/2019 à filmer et photographier mon enfant. A reproduire, diffuser et publier son image dans les journaux de l'établissement, site internet et supports nécessaires pour faire connaître le lycée. Les données mises en ligne seront protégées et sécurisées.

Fait à, le/...../.....

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Signature de l'élève

Signatures des responsables légaux

INFORMATIONS PREALABLE DES PERSONNES CONCERNEES PAR UN PROJET D'ACCES A DIVERSES INFORMATIONS PERSONNELLES SUR INTERNET.

Madame, Monsieur,

Vous allez avoir accès, à partir de notre site Internet (<https://www.ecoledirecte.com>), à des informations vous concernant. Ces informations sont les suivantes : notes / absences / sanctions / emploi du temps ; vous pourrez également communiquer avec l'Établissement par une messagerie dédiée.

Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont les procédures de captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler totalement l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, nous vous informons que vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Afin que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous.

Attention ! En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la réception de cette lettre d'information préalable, votre accord sera réputé acquis.

Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que la diffusion de vos données sur Internet cesse.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (**art. 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978**). Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'établissement.

Alain CLET
Chef d'établissement

Objet : Accord pour la publication des données pédagogiques sur Internet.

M. Mme :, responsable(s) de l'élève :

Nom :, Prénom :

Accepte la "publication sécurisée" sur Internet des informations concernant mon enfant.

Je ne souhaite pas la "publication sécurisée" sur Internet des informations concernant mon enfant (*même si l'accès est dit sécurisé*).

Fait à, le/...../.....

Signatures des responsables légaux

